

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LUNDI – 26 AVRIL 2010 – 19 HEURES 30

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 26 avril 2010 à la Mairie de Beloeil.

À laquelle sont présents : Madame la mairesse Diane Lavoie, Mesdames les conseillères Louise Allie, Renée Trudel, Lyse Girard, Messieurs les conseillers Denis Corriveau, Guy Bédard et Pierre Verret, Madame la conseillère Lise Touchette et Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse Diane Lavoie.

La directrice générale, Madame Martine Vallières, et la greffière, Madame Sylvie Piérard, sont présentes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures 35;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2010-04-169

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit et est adopté, en reportant le point suivant :

13. Site du dépôt de neiges usées – partie du lot 169 située rue Pierre-Louis-Le Tourneux – ratification de l'offre d'achat.

2010-04-170

RÈGLEMENT 1248-193-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1248-00-93 DE FAÇON À AUTORISER DANS LA ZONE P-244, LES COMMERCES DE VENTE AU DÉTAIL DE LA CLASSE «B-4» COMME USAGE ADDITIONNEL À UN CENTRE DE FORMATION ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS D'AFFICHAGE APPLICABLES DANS CETTE MÊME ZONE - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le premier projet du règlement 1248-193-2010.

Madame la Mairesse explique le projet de règlement et entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

De plus, elle identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

La période de question est ouverte.

Aucune question.

2010-04-171

RÈGLEMENT 1248-193-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1248-00-93 DE FAÇON À AUTORISER DANS LA ZONE P-244, LES COMMERCES DE VENTE AU DÉTAIL DE LA CLASSE «B-4» COMME USAGE ADDITIONNEL À UN CENTRE DE FORMATION ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS D’AFFICHAGE APPLICABLES DANS CETTE MÊME ZONE – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet de règlement 1248-193-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-93 de façon à autoriser dans la zone P-244, les commerces de vente au détail de la classe «B-4» comme usage additionnel à un centre de formation et de modifier les dispositions d'affichage applicables dans cette même zone.

2010-04-172

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – FAMILIPRIX – 880-880, BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD – LOT 177-4 – ZONE C-609 – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

Le conseil entend les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative au commerce Familiprix situé au 880-888, boulevard Yvon-L'Heureux Nord à Beloeil.

Aucune question.

2010-04-173

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – FAMILIPRIX – 880-888, BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD – LOT 177-4 – ZONE C-609 – ADOPTION

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée afin que soit autorisée sur le site visé, l'installation de deux enseignes de plus que le nombre autorisé par le *Règlement de zonage*; ces enseignes supplémentaires identifieront le logo de l'ordre des pharmaciens, dans le portique de l'entrée principale de la pharmacie;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement numéro 1244-00-92 intitulé *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Ville de Beloeil acquiesce, aux conditions de la résolution 2010/03/41 du Comité consultatif d'urbanisme, à la présente demande de dérogation mineure.

2010-04-174

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LES BOURGS DE LA CAPITALE – ZONE H-611 – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

Le conseil entend les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative aux lots P-172, P-173 et P-174 situés dans la phase III des Bourgs de la Capitale.

Aucune question.

2010-04-175

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LES BOURGS DE LA CAPITALE – ZONE H-611
– ADOPTION**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée afin que soit autorisé sur le site visé, le lotissement d'une rue dont la longueur de l'emprise du cul-de-sac est d'approximativement 270 mètres, alors qu'en vertu du *Règlement de lotissement*, la longueur maximale autorisée est de 225 mètres;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement numéro 1244-00-92 intitulé *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Ville de Beloeil acquiesce, conformément à la résolution 2010/03/40 du Comité consultatif d'urbanisme, à la présente demande de dérogation mineure.

2010-04-176

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 210, RUE ADRIEN-PROVENCHER – LOT 128-346 – ZONE H-337 – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

Le conseil entend les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative à la propriété située au 210, rue Adrien-Provencher à Beloeil.

Aucune question.

2010-04-177

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 210, RUE ADRIEN-PROVENCHER – LOT 128-346 – ZONE H-337 – ADOPTION

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée afin que soit autorisé sur le site visé, un empiètement de 45 centimètres d'un porte-à-faux dans la marge de recul latérale permise de 2 mètres alors qu'en vertu du *Règlement de zonage*, aucun empiètement n'est autorisé;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement numéro 1244-00-92 intitulé *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Ville de Beloeil acquiesce, conformément à la résolution 2010/04/51 du Comité consultatif d'urbanisme, à la présente demande de dérogation mineure.

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS :

Les rapports suivants sont déposés au conseil :

- A) La liste des employés temporaires et étudiants engagés par la directrice générale, conformément à la résolution numéro 2000-04-182.
- B) Le rapport d'activités du Service de la planification et du développement du territoire pour le mois de mars 2010.
- C) Le rapport des interventions effectuées par l'agence de sécurité Gardium dans le cadre de son mandat de surveillance du territoire de la Ville pour l'année 2009.
- D) L'octroi d'une aide financière maximale de 67 600 \$ reçue du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre du programme *Climat municipalités*.
- E) La confirmation que le projet d'aménagement du pôle récréotouristique du Vieux-Beloeil est jugé admissible à une aide financière de 1 907 944 \$ dont une aide financière maximale de 953 972 \$ du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- F) Le premier versement au montant de 8 750 \$ reçu du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dans le cadre de l'entente ciblée Villes et villages et de patrimoine.

2010-04-178

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 22 mars 2010 et de la séance extraordinaire du 19 avril 2010 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu dans les délais prescrits par la loi, copie de ces procès-verbaux pour en prendre connaissance.

2010-04-179

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes sans but lucratif et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à procéder à l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
 1. Table des préfets et élus de la Couronne Sud - formation sur la biométhanisation – 9 avril 2010 : ratifier l'achat de 6 billets à 75 \$ le billet.
 2. Chambre de commerce et de l'industrie de la Vallée-du-Richelieu – Gala Grand Richelois 2010 : ratifier l'achat de 5 billets à 50 \$ le billet plus les taxes applicables.
 3. Maison de répit l'Intermède – brunch annuel – 25 avril 2010 : 2 billets à 55 \$ le billet.
 4. Ville de Sainte-Julie - tournoi de golf de la mairesse pour venir en aide aux organismes de Sainte-Julie ainsi qu'au fonds d'aide culturelle pour soutenir les artistes sur la scène internationale – 25 mai 2010 : 2 billets à 225 \$ le billet.

5. Ville de Contrecoeur – tournoi de golf de la mairesse au profit de la Coop solidarité-santé et du programme d'intégration aux terrains de jeux pour les enfants à défis particuliers – 11 juin 2010 : 1 billet pour le souper à 80 \$ le billet.
 6. Municipalité de Verchères – tournoi de golf du maire au profit du Centre communautaire – 13 août 2010 : 1 billet pour le golf à 190 \$ et un billet pour le souper à 75 \$.
 7. Fondation du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu – tournoi de golf – 20 août 2010 : 2 billets pour le golf à 150 \$ chacun et 6 billets pour le souper à 60 \$ le billet.
 8. Fondation de l'école d'éducation internationale – dégustation annuelle de vins et de fromages – 7 mai 2010 : 2 billets à 75 \$ le billet.
2. D'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à verser une subvention aux personnes ou organismes sans but lucratif suivants :
1. Cégep de Saint-Hyacinthe – stage «tout azimut» de solidarité internationale en environnement : 200 \$.
 2. Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu : 400 \$.
 3. Coopérative Prévert – exploitation de la piscine : 800 \$.
 4. La Clé sur la Porte inc. : 120 \$.
 5. Club Optimiste de Beloeil inc. : 400 \$.
 6. Parents-Secours Beloeil : 400 \$.
 7. Corporation des loisirs de Beloeil inc. : 25 000 \$ pour l'organisation de la Fête nationale.

2010-04-180

ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LA FOURNITURE DE SERVICES RELATIVEMENT À L'UTILISATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE À MONT-SAINT-HILAIRE ET AUX FRAIS DE FINANCEMENT DE CELUI-CI – AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU la demande d'aide financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au programme Fonds Chantier Canada-Québec;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution 2009-07-414 adoptée par le conseil de la Ville de Beloeil, cette dernière a appuyé la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans sa demande d'aide financière visant à doter le terrain multisports de l'école secondaire Ozias-Leduc d'un terrain synthétique éclairé;

ATTENDU que la Ville de Mont-Saint-Hilaire a obtenu une réponse positive à sa demande de subvention;

ATTENDU que la Ville de Mont-Saint-Hilaire défraiera un montant maximal de 2 165 000 \$ financé par règlement d'emprunt sur une période de 20 ans;

ATTENDU que les villes de Mont-Saint-Hilaire, de Beloeil, d'Otterburn Park ainsi que les municipalités de McMasterville et de Saint-Mathieu-de-Beloeil désirent conclure une entente et ainsi se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que l'entente se traduit par le versement par les villes participantes, d'une quote-part déterminée en fonction du nombre de joueurs de chacune des villes;

ATTENDU que la quote-part estimative de la Ville de Beloeil en 2010, basée sur les chiffres de 2009, serait de l'ordre de 21 650 \$;

ATTENDU que les installations devraient être prêtes pour la saison 2011;

ATTENDU le rapport de la directrice générale daté du 11 mars 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale entre les Villes de Beloeil, de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park et les municipalités de McMasterville et de Saint-Mathieu-de-Beloeil pour la fourniture de services relativement à l'utilisation d'un terrain synthétique à Mont-Saint-Hilaire et aux frais de financement de celui-ci.
2. D'autoriser la mairesse, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Beloeil tout document à cet effet.

2010-04-181

PROJET MONTRÉAL PIPELINE VISANT À INVERSER LA DIRECTION DU FLUX DU PÉTROLE ACHÉMINÉ PAR L'OLÉODUC PORTLAND-MONTRÉAL – DEMANDE AU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DE TENIR DES AUDIENCES PUBLIQUES

ATTENDU le projet de Montréal Pipeline d'inverser la direction du flux du pétrole acheminé par l'oléoduc Portland-Montréal;

ATTENDU que cet oléoduc a plus de 60 ans et qu'il fut l'objet de 32 incidents et accidents au cours des 20 dernières années dont un déversement majeur à la station de pompage de Saint-Césaire;

ATTENDU que cet oléoduc constitue un danger potentiel pour l'environnement, pour les terres et la nappe phréatique;

ATTENDU que l'approvisionnement actuel venant de Portland satisfait les besoins du Québec;

ATTENDU le «Principe de précaution»;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. De demander à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, madame Line Beauchamp, de tenir dans chacune des municipalités concernées, des audiences publiques devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), et ce, afin d'évaluer les risques afférents à ce projet conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. Q-2;
2. De demander au ministre des Ressources naturelles du Canada, monsieur Christian Paradis, de ne pas autoriser le renversement de la direction du flux du pétrole de cet oléoduc, et ce, tant que le BAPE n'aura pas tranché cette question.

2010-04-182

M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – MATIÈRES RÉSIDUELLES PUTRESCIBLES – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

ATTENDU que le gouvernement du Québec, conjointement avec le gouvernement du Canada, a annoncé qu'une aide financière de 70 millions de dollars a été rendue disponible pour la réalisation de centrales de biométhanisation des matières résiduelles putrescibles sur le territoire de la Couronne Sud de Montréal;

ATTENDU que, parmi les MRC de la Couronne Sud de Montréal, les MRC de Lajemmerais, de Rouville et de la Vallée-du-Richelieu explorent présentement la possibilité de mettre en place une société d'économie mixte en vue de permettre la construction d'une centrale de biométhanisation des matières résiduelles putrescibles;

ATTENDU que ce projet des trois MRC de la partie est de la Couronne Sud, cible un montant de 30 millions de dollars pris à même l'aide financière de 70 millions de dollars;

ATTENDU que les exigences gouvernementales à ce sujet sont à l'effet, entre autres, que le projet soit opérationnel en 2013;

ATTENDU que pour participer au projet, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu doit d'abord avoir compétence en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles putrescibles pour les municipalités locales qui seront prises en charge;

ATTENDU que les autres partenaires au projet ont clairement indiqué que la participation devait être ferme et sans droit de retrait de ses membres;

ATTENDU que la Ville de Beloeil est d'avis qu'il serait avantageux pour elle de pouvoir profiter d'une telle entreprise pour la gestion d'une partie de ses matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Ville de Beloeil accorde à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, la compétence à son égard en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles putrescibles, selon un procédé éligible à l'aide financière gouvernementale annoncée pour la Couronne Sud de Montréal.

2010-04-183

RÈGLEMENT 1248-192-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1248-00-93 DE FAÇON À AUTORISER LES COMMERCES DE SERVICES DE SANTÉ ET SOCIAUX DE LA CLASSE D'USAGES «B-1», DANS LA ZONE C-331 – ADOPTION DU RÈGLEMENT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le règlement 1248-192-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-93 de façon à autoriser les commerces de services de santé et sociaux de la classe d'usages «B-1», dans la zone C-331.

2010-04-184

RÈGLEMENT 1615-01-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1615-00-2009 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER (DES RUES CHOQUETTE À FRONTENAC) ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 600 000 \$ À CETTE FIN, ET CE, AFIN DE PRÉVOIR UN TERME DE QUINZE ANS – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Corriveau donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement 1615-00-2009 décrétant des travaux de réfection d'aqueduc et d'égout boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (des rues Choquette à Frontenac) et autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ à cette fin, et ce, afin de prévoir un terme de quinze ans, sera déposé, pour adoption, à une prochaine séance.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

2010-04-185

RÈGLEMENT 1616-01-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1616-00-2009 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC PAR GAINAGE STRUCTURAL BOULEVARD SIR-WILFIRD-LAURIER (DES RUES FRONTENAC À BRUNELLE) ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 754 000 \$ À CETTE FIN, ET CE, AFIN DE PRÉVOIR UN TERME DE QUINZE ANS – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Corriveau donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement 1616-00-2009 décrétant des travaux de réhabilitation d'aqueduc par gainage structural boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (des rues Frontenac à Brunelle) et autorisant un emprunt de 1 754 000 \$ à cette fin, et ce, afin de prévoir un terme de quinze ans, sera déposé, pour adoption, à une prochaine séance.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

2010-04-186

RÈGLEMENT 1617-01-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1617-00-2009 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'ÉGOUT, DE PAVAGE ET DE TROTTOIRS DE BÉTON RUE BRILLON, DE MONSEIGNEUR-DE LAVAL À DUPRÉ ET RUE DUPRÉ, DE BRILLON À SAINT-JEAN-BAPTISTE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 450 000 \$ À CETTE FIN, ET CE, AFIN DE PRÉVOIR UN TERME DE QUINZE ANS – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Corriveau donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement 1617-00-2009 décrétant des travaux de réfection d'égout, de pavage et de trottoirs de béton rue Brillon, de Monseigneur-De Laval à Dupré et rue Dupré de Brillon à Saint-Jean-Baptiste et autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ à cette fin, et ce, afin de prévoir un terme de quinze ans, sera déposé, pour adoption, à une prochaine séance.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

2010-04-187

RÈGLEMENT 1625-00-2010 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE FINITION, BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD, CÔTÉ EST (VOIES 1 ET 2), ENTRE LES RUES LAROSE ET SERGE-PEPIN AINSI QU'UN EMPRUNT DE 185 000 \$ À CETTE FIN ET UNE TAXE SPÉCIALE POUR DÉFRAYER UNE PARTIE DES COÛTS

RÈGLEMENT 1626-00-2010 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE FINITION, BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD, CÔTÉ OUEST (VOIES 3 ET 4), ENTRE LES RUES LAROSE ET SERGE-PEPIN AINSI QU'UN EMPRUNT DE 185 000 \$ À CETTE FIN ET UNE TAXE SPÉCIALE POUR DÉFRAYER UNE PARTIE DES COÛTS

RÈGLEMENT 1627-00-2010 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE BASE, DE BORDURES ET DE TROTTOIRS DE BÉTON RUE CARMEN-BIENVENU, PHASE 2, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 220 000 \$ ET UNE TAXE SPÉCIALE À CETTE FIN

RÈGLEMENT 1628-00-2010 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE FINITION, RUE ANDRÉ-LABADIE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 381 000 \$ ET UNE TAXE SPÉCIALE À CETTE FIN

RÈGLEMENT 1629-00-2010 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE FINITION, RUE SERGE-PEPIN, ENTRE LES BRETELLES DE LA SORTIE 112 DE L'AUTOROUTE 20 ET LE BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD AINSI QU'UN EMPRUNT DE 194 000 \$ ET UNE TAXE SPÉCIALE À CETTE FIN

RÈGLEMENT 1630-00-2010 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DE SIGNALISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE DANS LE DOMAINE DU CENTENAIRE ET DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE FINITION, DANS LES STATIONNEMENTS DU CENTRE BÉATRICE-LAPALME ET RUES AUTEUIL, ROCHON ET RAINVILLE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 673 000 \$ À CETTE FIN

RÈGLEMENT 1631-00-2010 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUE AVEC ALIMENTATION SOUTERRAINE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE ALEXIS-GALIPEAU (PHASE 1-B DU PROJET LES BOURGS DE LA CAPITALE) AINSI QU'UN EMPRUNT DE 132 000 \$ ET UNE TAXE SPÉCIALE À CETTE FIN ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1623-00-2009

RÈGLEMENT 1633-00-2010 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUE AVEC ALIMENTATION SOUTERRAINE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE RÉMI-DANSEREAU SITUÉE DANS LE DOMAINE DU CENTENAIRE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 74 000 \$ À CETTE FIN ET UNE TAXE SPÉCIALE POUR DÉFRAYER UNE PARTIE DES COÛTS

RÈGLEMENT 1634-00-2010 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVE DE LA RIVIÈRE RICHELIEU, FACE À L'ÉGLISE SAINT-MATTHIEU, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 862 000 \$ À CETTE FIN

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose les certificats faisant état du résultat de la consultation par voie de registre pour les règlements 1625-00-2010, 1626-00-2010, 1627-00-2010, 1628-00-2010, 1629-00-2010, 1630-00-2010, 1631-00-2010, 1633-00-2010 et 1634-00-2010 lesquels indiquent que les règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

2010-04-188

RÈGLEMENT 1635-00-2010 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 169 SITUÉE RUE PIERRE-LOUIS-LE TOURNEUX POUR LE FUTUR SITE DU DÉPÔT DE NEIGES USÉES, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 980 000 \$ À CETTE FIN – ADOPTION – DATE DE CONSULTATION PAR VOIE DE REGISTRE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du conseil du 19 avril 2010 avec dispense de lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. QUE le règlement 1635-00-2010 décrétant l'acquisition d'une partie du lot 169 située rue Pierre-Louis-Le Tourneux pour le futur site du dépôt de neiges usées, ainsi qu'un emprunt de 980 000 \$ à cette fin, soit adopté.
2. QUE la journée de consultation par voie de registre pour ce règlement soit tenue le 10 mai 2010.

2010-04-189

RÈGLEMENT 1635-00-2010 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 169 SITUÉE RUE PIERRE-LOUIS-LE TOURNEUX POUR LE FUTUR SITE DU DÉPÔT DE NEIGES USÉES, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 980 000 \$ À CETTE FIN – EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit règlement 1635-00-2010.

2010-04-190

RÈGLEMENT 1636-00-2010 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE BASE, ET DE BORDURES DE BÉTON, RUE ALEXIS-GALIPEAU AINSI QU'UN EMPRUNT DE 217 000 \$ ET UNE TAXE SPÉCIALE À CETTE FIN – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Guy Bédard donne un avis de motion qu'un règlement décrétant des travaux de revêtement bitumineux, couche de base, et de bordures de béton, rue Alexis-Galipeau ainsi qu'un emprunt de 217 000 \$ et une taxe spéciale à cette fin, sera déposé, pour adoption, à une prochaine séance.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

2010-04-191

RÈGLEMENT 1637-00-2010 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE BASE, DE BORDURES ET DE TROTTOIRS DE BÉTON, RUE RÉMI-DANSEREAU AINSI QU'UN EMPRUNT DE 168 000 \$ ET UNE TAXE SPÉCIALE À CETTE FIN – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Lyse Girard donne un avis de motion qu'un règlement décrétant des travaux de revêtement bitumineux, couche de base, de bordures et de trottoirs de béton, rue Rémi-Dansereau ainsi qu'un emprunt de 168 000 \$ et une taxe spéciale à cette fin, sera déposé, pour adoption, à une prochaine séance.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

2010-04-192

RÈGLEMENT 1638-00-2010 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉCOLOGIQUE AU DOMAINE CULTUREL AURÈLE-DUBOIS ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES RIVES DU COURS D'EAU DES TRENTE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 200 000 \$ À CETTE FIN – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement décrétant des travaux d'aménagement d'un parc écologique au domaine culturel Aurèle-Dubois et de réaménagement des rives du cours d'eau des Trente ainsi qu'un emprunt de 200 000 \$ à cette fin, sera déposé, pour adoption, à une prochaine séance.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

2010-04-193

SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR ADJOINT EN BÂTIMENTS – NOMINATION À TITRE DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'embaucher madame Catherine Jodoin au poste temporaire d'inspecteur adjoint en bâtiments, en date du 26 avril 2010, selon les termes et les conditions prévus à la convention collective en vigueur.
2. De nommer Madame Jodoin fonctionnaire désignée afin de lui permettre d'appliquer les règlements d'urbanisme et le règlement relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances et d'émettre les constats d'infraction en découlant.

2010-04-194

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2010-01-56

ATTENDU que par sa résolution 2010-01-56, le conseil embauchait monsieur François Raymond au poste de chef aux opérations et à la formation à compter du 25 février 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier le dernier paragraphe de la résolution 2010-01-56 en remplaçant les mots «25 février 2010» par «24 mars 2010».

2010-04-195

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - EMBAUCHE D'UN CONCIERGE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher monsieur Jean-Luc Choquette au poste de concierge au Service des travaux publics, en date du 27 avril 2010, selon les termes et les conditions prévus à la convention collective en vigueur, et ce, conditionnellement à ce que Monsieur Choquette s'engage à acquérir une formation complémentaire en conciergerie reconnue dans un délai raisonnable.

2010-04-196

SERVICES JURIDIQUES – NOUVEAU POSTE DE COMMIS À LA COUR MUNICIPALE - EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher Madame Marielle Drouin à titre de commis à la cour municipale aux Services juridiques, en date du 27 avril 2010. La classification salariale du poste est sujette à une révision par le Comité d'évaluation des fonctions tel que le prévoit l'article 15.02 de la convention collective.

L'embauche de Madame Drouin est assujettie aux termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur à l'exception de ce qui suit : sous réserve de l'accord du Syndicat des employés municipaux de Beloeil (SCFP), la date d'embauche de Madame Drouin à la Corporation des loisirs de Beloeil inc. sert de référence en ce qui a trait aux bénéfices de vacances et Madame Drouin bénéficie du taux horaire de la fonction de commis à la cour municipale correspondant à l'échelon supérieur le plus près du taux horaire afférent au poste de commis comptable à la Corporation des loisirs de Beloeil inc. qu'elle occupait jusqu'en décembre 2008.

2010-04-197

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE- LICENCIEMENT DE L'EMPLOYÉ N° 397 - EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. De licencier l'employé portant le numéro 397 à compter du 27 avril 2010.
2. D'embaucher Monsieur Patrick Tessier-Malette au poste de pompier à temps partiel à l'essai en date du 27 avril 2010.

2010-04-198

P.I.I.A :

- ◆ **PROJET DE LOTISSEMENT DE LA PHASE III-C DU DÉVELOPPEMENT LES BOURGS DE LA CAPITALE**
 - ◆ **90-92, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE – TRANSFORMATIONS EXTÉRIEURES**
 - ◆ **PLACE BELOEIL INC. – 220-230, RUE BRÉBEUF – AJOUT D'UNE OUVERTURE SUR LA FAÇADE ARRIÈRE**
 - ◆ **SEARS – 256, RUE DUVERNAY – REMPLACEMENT DU BOÎTIER DE L'ENSEIGNE**
 - ◆ **IGA – 825-859, BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT**
 - ◆ **L'ANTILOPE - 934-936, RUE MONSEIGNEUR-DE LAVAL – TRANSFORMATIONS EXTÉRIEURES**
-

ATTENDU que les projets suivants sont assujettis au règlement 1245-00-92 intitulé *Règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que ces projets ont été étudiés par le comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les projets suivants :

1. Plan de lotissement en vue de développer la phase III-C des Bourgs de la Capitale, aux conditions de la résolution portant le numéro 2010/03/40 du Comité consultatif d'urbanisme;
2. Transformation extérieure de la résidence située au 90-92 rue de l'Hôtel-de-Ville, aux conditions de la résolution portant le numéro 2010/04/50 du Comité consultatif d'urbanisme;
3. Ajout d'une ouverture au rez-de-chaussée de la façade arrière du bâtiment situé au 220-230, rue Brébeuf, conformément à la résolution portant le numéro 2010/04/52 du Comité consultatif d'urbanisme;
4. Remplacement du boîtier de l'enseigne du commerce Sears situé au 256, rue Duvernay, aux conditions de la résolution portant le numéro 2010/04/48 du Comité consultatif d'urbanisme.
5. Agrandissement du commerce IGA situé au 825-859, boulevard Yvon-L'Heureux Nord, d'une superficie d'environ 700 mètres carrés, dans la partie nord du terrain, dans la continuité du bâtiment existant, aux conditions prévues à la résolution portant le numéro 2010/04/47 du Comité consultatif d'urbanisme.
6. Modification de l'apparence extérieure du bâtiment situé au 934-936, rue Monseigneur-De Laval, abritant le commerce l'Antilope, aux conditions prévues à la résolution portant le numéro 2010/04/49 du Comité consultatif d'urbanisme.

2010-04-199

FORMATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME – NOMINATIONS

ATTENDU que dans le cadre de la révision du plan et des règlements d'urbanisme, il y a lieu de mettre en place un comité qui aura pour mandat d'étudier les dossiers présentés par un consultant et de faire des recommandations sur toute question pertinente relative à la planification de l'aménagement du territoire;

ATTENDU le rapport du directeur du Service de la planification et du développement du territoire daté du 29 mars 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de former un comité de travail sur la révision du plan et des règlements d'urbanisme composé des personnes suivantes :

- ◆ Diane Lavoie, mairesse
- ◆ Louise Allie, conseillère
- ◆ Guy Bédard, conseiller
- ◆ Pierre Cloutier, membre du Comité consultatif d'urbanisme
- ◆ Réginald Gagnon, membre du Comité consultatif d'urbanisme
- ◆ Martin Brisson, représentant du secteur économique
- ◆ Stéphane Tanguay, représentant du secteur environnemental
- ◆ Réal Jeannotte, représentant du secteur communautaire
- ◆ Martine Vallières, directrice générale
- ◆ Sylvie Piérard, directrice des Services juridiques et greffière

Le directeur du Service de la planification et du développement du territoire et son adjointe participeront à titre de coordonnateurs et de personnes ressources au comité.

2010-04-200

CONSTITUTION D'UNE PETITE CAISSE POUR LE SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

ATTENDU que, conformément au *Règlement 1111-87 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville*, le directeur du Service de la planification et du développement du territoire désire disposer d'une petite caisse pour l'obtention de documents, d'objets ou de services nécessaires aux activités courantes de son service;

ATTENDU qu'il y a lieu conformément à l'article 19 de ce règlement de fixer le montant de cette petite caisse;

ATTENDU le rapport du directeur du Service de la planification et du développement du territoire daté du 6 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT qu'un montant de 100 \$ soit fixé pour la petite caisse du Service de la planification et du développement du territoire.

2010-04-201

AUGMENTATION DU FONDS DE CAISSE DU COMPTOIR DE PERCEPTION DU SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

ATTENDU que le Service de la planification et du développement du territoire dispose d'un fonds de caisse de 100 \$ pour gérer les encaissements des permis et certificats;

ATTENDU le rapport du directeur du Service de la planification et du développement du territoire daté du 12 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'augmenter le fonds de caisse du comptoir du Service de la planification et du développement du territoire à 200 \$.

2010-04-202

VENTE À L'ENCAN – 5 JUIN 2010

ATTENDU le rapport de l'assistante-greffière daté du 17 mars 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'assistante-greffière ou, en cas d'incapacité d'agir, la directrice des Services juridiques à prendre les mesures requises pour procéder, conformément à l'article 461 de la *Loi sur les cités et villes*, à la vente à l'encan des biens meubles saisis ou confisqués par les officiers de police ou déclarés en surplus par les directeurs de service de la Ville. Ladite vente doit avoir lieu dans la cour arrière du garage municipal au 1000, rue Dupré, le samedi 5 juin 2010, à 10 heures.

Une subvention équivalente au produit net de la vente des bicyclettes sera versée à la Maison des jeunes des 4 Fenêtres inc.

2010-04-203

MARIAGES ET UNIONS CIVILS – AUTORISATION EN VUE DE DEVENIR CÉLÉBRANTS COMPÉTENTS

ATTENDU le rapport de l'assistante-greffière daté du 17 mars 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander au Ministre de la Justice de désigner la mairesse de la municipalité, Madame Diane Lavoie, et les conseillères, Mesdames Louise Allie et Lyse Girard comme célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Ville de Beloeil.

2010-04-204

MANDAT DE SURVEILLANCE DANS LES PARCS MUNICIPAUX ET AUTRES ENDROITS ACCESSIBLES AU PUBLIC POUR L'ANNÉE 2010 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSION ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de soumissions par invitation a été faite pour la surveillance dans les parcs municipaux et autres endroits accessibles au public pour l'année 2010;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue, à savoir :

TAUX HORAIRE

1. Gardium Sécurité inc. 65 \$ pour deux agents

ATTENDU que l'assistante-greffière, dans un rapport daté du 12 avril 2010, recommande l'octroi de cette soumission au seul soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit la firme Gardium Sécurité inc.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la soumission de la firme Gardium Sécurité inc., datée du 1^{er} avril 2010, au taux horaire de 65 \$, taxes en sus.

Cette dépense est prévue au poste 02-290-00-442.

2010-04-205

FESTIVAL D'ÉTÉ DE BELOEIL ÉDITION 2010 – FÊTE NATIONALE DES QUÉBÉCOIS – ENTENTES – AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU que la Société du Festival d'été de Beloeil désire organiser la cinquième édition du Festival d'été de Beloeil, du 24 au 27 juin 2010;

ATTENDU que, par ailleurs, la Corporation des loisirs de Beloeil inc. et la Société du Festival d'été de Beloeil désirent organiser la Fête nationale des Québécois le 23 juin 2010;

ATTENDU que la Ville de Beloeil, la Société du Festival d'été et la Corporation des loisirs de Beloeil inc. désirent conclure des ententes afin de permettre et faciliter le déroulement du Festival et de la Fête nationale pour l'année 2010 et afin de définir les termes de leur implication mutuelle à cet effet;

ATTENDU le rapport de l'assistante-greffière daté du 13 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la mairesse, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'incapacité d'agir, l'assistante-greffière à signer des ententes à cet effet avec la Corporation des Loisirs de Beloeil inc. et avec le Société du Festival d'été de Beloeil.

2010-04-206

AUTORISATION DES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE FONDS

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds indiqués sur la liste produite par la trésorière adjointe en date du 22 avril 2010 laquelle liste indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par la trésorière relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

ATTENDU les diverses demandes de transfert budgétaire produites par les différents services, lesquelles demandes indiquent les postes budgétaires affectés et les raisons justifiant lesdits transferts;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les dépenses et engagements de fonds indiqués sur la liste de la trésorière adjointe en date du 22 avril 2010.

2. D'autoriser le déboursé des dépenses indiquées sur ladite liste.

SOMMAIRE DU RAPPORT DES DÉBOURSÉS

➤ Activités financières :	2 542 441,91 \$
pour un grand total de :	2 542 441,91 \$

3. D'autoriser les virements de crédits budgétaires indiqués sur les demandes des différents services :

SOMMAIRE DES DEMANDES DE TRANSFERT

➤ Service des travaux publics	71 550,00 \$
➤ Service planification du territoire	1 410,00 \$
➤ Service de la prévention incendie	650,00 \$
pour un total de :	73 610,00 \$

RÉALLOCATION DE FONDS POUR PROJETS EN COURS

➤ Divers projets	163 399,94 \$
pour un total de :	163 399,94 \$

2010-04-207

CORPORATION DES LOISIRS DE BELOEIL INC. – SUBVENTION 2010

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des finances daté du 22 mars 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 330 400 \$ à la Corporation des Loisirs de Beloeil inc. pour l'exercice financier 2010.
2. De ratifier le versement de 65 000 \$ déjà effectué par la directrice du Service des finances.
3. D'autoriser la directrice du Service des finances à procéder au versement de cette subvention selon l'échéancier suivant :

◆ 1 ^{er} mai 2010	65 000 \$
◆ 1 ^{er} juillet 2010	135 000 \$
◆ 1 ^{er} septembre 2010	65 400 \$

Les crédits requis au versement de cette subvention sont prévus au poste budgétaire 02-701-20-953.

2010-04-208

RADIATION DE FACTURES DIVERSES

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des finances daté du 29 mars 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la directrice du Service des finances à radier les factures 20090234, 20090235 et 20090236 incluant toutes les pénalités ou intérêts accumulés à ce jour.

2010-04-209

FERMETURE DE PROJETS D'IMMOBILISATION ET RETOUR DE SOMMES NON UTILISÉES AU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU que lors de l'étude du programme triennal des immobilisations pour l'année 2010, il a été convenu de fermer les projets 08F116 et 09F110, soit les projets suivants : acquisition de terrains industriels pour voies publiques et acquisition d'un terrain pour l'aménagement d'un parc rue André-Labadie;

ATTENDU que les sommes prévues pour ces deux projets totalisant 187 220 \$, doivent être retournées au fonds de roulement et ainsi permettre de financer les projets 2010 présentés dans la résolution 2010-01-48;

ATTENDU qu'un montant de 20 000 \$ a déjà été retourné au fonds de roulement en 2009 à titre de remboursement annuel pour le projet 08F116;

ATTENDU que le solde à retourner au fonds de roulement s'élève à 167 220 \$ en 2010;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des finances daté du 29 mars 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de fermer les projets 08F116 et 09F110 et de retourner la somme de 167 220 \$ au fonds de roulement.

2010-04-210

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT) – AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART 2010

ATTENDU que l'Agence métropolitaine de transport a transmis à la Ville de Beloeil une facture au montant de 151 378 \$, pour le paiement de la quote-part;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des finances daté du 11 mars 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer le paiement de la quote-part de la Ville de Beloeil à l'Agence métropolitaine de transport en deux versements égaux d'un montant de 75 689 \$ chacun, l'un payable le 31 mai 2010 et le second le 31 août 2010. Cette dépense est prévue au poste 02-370-00-962.

2010-04-211

FINANCEMENT PAR BILLETS AU MONTANT DE 818 000\$ DATÉS DU 4 MAI 2010 - ADJUDICATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. QUE la Ville de Beloeil accepte l'offre qui lui est faite par la firme Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 818 000 \$\$ par billets en vertu des règlements d'emprunt numéros 1270-00-93, 1273-00-93, 1281-00-94, 1290-00-94, 1294-00-94, 1300-00-94, 1474-00-2002, 1503-00-2004, 1505-00-2004 et 1509-00-2004, **au prix de 98,596**, échéant en série cinq ans comme suit :

135 700 \$	1,75 %	4 mai 2011
141 000 \$	2,60 %	4 mai 2012
146 300 \$	3,20 %	4 mai 2013
152 200 \$	3,55 %	4 mai 2014
242 800 \$	4,00 %	4 mai 2015

2. QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

2010-04-212

FINANCEMENT PAR BILLETS AU MONTANT DE 818 000 \$ DATÉS DU 4 MAI 2010 – CONCORDANCE

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun deux, la Ville de Beloeil souhaite emprunter par billets un montant total de 818 000 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
1270-00-93	179 900 \$
1273-00-93	93 800 \$
1281-00-94	34 400 \$
1290-00-94	54 100 \$
1294-00-94	8 200 \$
1300-00-94	123 600 \$
1474-00-2002	10 100 \$
1503-00-2004	155 200 \$
1505-00-2004	152 500 \$
1509-00-2004	6 200 \$

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets son émis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
 APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
2. QU'UN emprunt par billets au montant de 818 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 1270-00-93, 1273-00-93, 1281-00-94, 1290-00-94, 1294-00-94, 1300-00-94, 1474-00-2002, 1503-00-2004, 1505-00-2004 et 1509-00-2004 soit réalisé;
3. QUE les billets soient signés par la mairesse, ou en cas d'incapacité d'agir par le maire suppléant et la trésorière, ou en cas d'incapacité d'agir par la trésorière adjointe.
4. QUE les billets soient datés du 4 mai 2010;
5. QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
6. QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011	135 700 \$
2012	141 000 \$
2013	146 300 \$

2014	152 200 \$
2015	157 900 \$ (à payer en 2015)
2015	84 900 \$ (à renouveler)

7. QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville de Beloeil émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est à dire pour un terme de 5 ans, à compter du 4 mai 2010, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement 1503-00-2004, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2010-04-213

SERVICES BANCAIRES - RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de soumissions par invitation a été faite pour les services bancaires;

ATTENDU que 3 soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Centre financier aux entreprises Desjardins du Richelieu
2. Banque Nationale du Canada
3. RBC Banque Royale

ATTENDU que la directrice du Service des finances, dans un rapport daté du 14 avril 2010, recommande l'octroi de cette soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à la Banque Nationale du Canada;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
 APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer le mandat de services bancaires à la Banque Nationale du Canada, pour la période du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2014. Le contrat pourra être automatiquement reconduit pour une année supplémentaire à l'échéance.

2010-04-214

TAMISAGE ET DÉSINFECTION DU SABLE SOUS LES DIFFÉRENTS MODULES DE JEUX DANS LES PARCS DE LA VILLE - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la firme Les Entreprises M.P.S.R. enr. tamise, nettoie et désinfecte le sable sous les modules de jeux dans les parcs;

ATTENDU qu'une seule compagnie a été identifiée pour effectuer ce type de travail, soit :

1. Les Entreprises M.P.S.R. enr. 15 312,16 \$

ATTENDU que le chef à l'approvisionnement, dans un rapport daté du 13 avril 2010, recommande l'octroi de cette soumission à la firme Les Entreprises M.P.S.R. enr.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la soumission de la firme Les Entreprises M.P.S.R. enr., datée du 9 avril 2010, pour un montant total de 15 312,16 \$ taxes incluses.

Cette dépense, au montant net de 14 633,88 \$, est prévue au poste budgétaire 02-701-50-521.

2010-04-215

FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE NATURELLE - RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de soumissions par invitation a été faite pour la fourniture de pierre concassée naturelle;

ATTENDU que 3 soumissions ont été reçues, à savoir :

	PARTIE A (taxes en sus)	PARTIE B (taxes en sus)	RÉCUPÉRATION BÉTON ET ASPHALTE (taxes en sus)
Carrière Mont-Saint-Hilaire inc.	89 951,76 \$	91 462,00 \$	9 333,33 \$
Construction DJL inc.	111 211,72 \$	104 461,00 \$	9 306,67 \$
Carrières St-Dominique Ltée	114 995,20 \$	102 760,00 \$	11 733,33 \$

ATTENDU que le chef à l'approvisionnement, dans un rapport daté du 14 avril 2010, recommande l'octroi de cette soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à la firme Les Carrières Mont-Saint-Hilaire inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

4. D'accepter les taux de la soumission de la firme Les Carrières Mont-Saint-Hilaire inc., datée du 5 avril 2010, pour l'année 2010-2011, pour la fourniture de pierre concassée (partie A), à demande, pour un montant ne dépassant pas 60 000 \$ pour l'année 2010;
5. D'accepter les taux de la soumission de la firme Les Carrières Mont-Saint-Hilaire inc., datée du 5 avril 2010, pour l'année 2010-2011, pour la récupération de béton de ciment et asphalte, à demande, pour un montant ne dépassant pas 17 500 \$ pour l'année 2010.

Cette dépense est prévue aux postes budgétaires 02-413-00-621 et 02-453-00-446.

2010-04-216

REPLACEMENT DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE À LA PATINOIRE INTÉRIEURE ANDRÉ-SAINT-LAURENT - RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de soumissions par invitation a été faite pour le remplacement du système d'éclairage à la patinoire intérieure André-Saint-Laurent;

ATTENDU que 4 soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Les Entreprises Philippe Caron inc. 29 008,88 \$
2. Dufault Électrique inc. 31 040,63 \$
3. Chagnon (1975) Ltée 61 351,71 \$
4. Le Groupe DR Électrique inc. non conforme

ATTENDU que le chef à l'approvisionnement, dans un rapport daté du 14 avril 2010, recommande l'octroi de cette soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à la firme Les Entreprises Philippe Caron inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la soumission de la firme les Entreprises Philippe Caron inc., datée du 29 mars 2010, pour un montant de 29 008,88 \$ taxes incluses.

2010-04-217

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE RADIOFRÉQUENCE À LA PATINOIRE INTÉRIEURE ANDRÉ-SAINT-LAURENT – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le rapport du chef à l'approvisionnement daté du 14 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat pour la fourniture du système de relais à radiofréquence à la firme Dimonoff, soumissionnaire exclusif, au montant de 15 331,57 \$ taxes incluses.

2010-04-218

TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE SUR DEMANDE - RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de soumissions par invitation a été faite pour des travaux de réfection de pavage sur demande

ATTENDU que 4 soumissions ont été reçues, à savoir :

1.	Pavage Maska inc.	63 930,14 \$
2.	Pavages P. Brodeur (1994) inc.	67 132,41 \$
3.	Les Constructions Bricon Lté	76 661,59 \$
4.	Construction DJL inc.	77 686,22 \$

ATTENDU que le chef à l'approvisionnement, dans un rapport daté du 7 avril 2010, recommande l'octroi de cette soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à la firme Pavages Maska inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter pour un total de travaux de 98 000 \$ taxes incluses, les tarifs à la tonne métrique de la soumission de la firme Pavages Maska inc., datée du 6 avril 2010, soit les tarifs suivants :

1.	Travaux de recouvrement	143,82 \$ la tonne métrique
2.	Travaux de rapiéçage	211,62 \$ la tonne métrique
3.	Travaux de correction manuelle	268,48 \$ la tonne métrique

Cette dépense, au montant net de 93 658,92 \$, est prévue au fonds d'administration, poste budgétaire 02-321-00-521.

2010-04-219

CHANGEMENT DU SERVEUR DE COURRIEL EXCHANGE - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que le serveur de courriels actuellement utilisé à la Ville est désuet et ne suffit plus à la demande;

ATTENDU que la firme CD Info a effectué une analyse des besoins et une recherche de prix auprès de trois fournisseurs;

ATTENDU que la firme CD Info a obtenu les meilleurs prix suivants :

1.	Ordinorium	20 982,33 \$
2.	Softchoice	4 408,42 \$
3.	Approvisionnement Québec	14 598,15 \$
4.	CD Info	5 214,83 \$

ATTENDU le rapport du chef à l'approvisionnement daté du 15 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'accepter les prix des soumissions obtenus par la firme CD Info pour un montant total de 45 203,73 \$.
2. D'autoriser la directrice du Service des finances à signer les factures à cet effet.

Cette dépense, au coût net de 43 201,35 \$, est prévue au Programme triennal des immobilisations 2010.

2010-04-220

TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER ENTRE LES RUES CHOQUETTE ET FRONTENAC – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été faite pour des travaux de réfection d'aqueduc, d'égout et de voirie, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier entre les rues Choquette et Frontenac;

ATTENDU que 8 soumissions ont été reçues, à savoir :

1.	Constructions Bricon Itée	1 198 729,51 \$
2.	Constructions M. Morin inc.	1 206 609,10 \$
3.	Les Entreprises Michaudville inc.	1 251 000,00 \$
4.	Construction Benvas inc.	1 297 712,59 \$
5.	Entreprises C.R. Ménard inc.	1 375 863,28 \$
6.	Construction DJL inc.	1 401 572,49 \$
7.	Entreprises Claude Chagnon inc.	2 802 132,42 \$
8.	Infrastructure Rive-Sud	2 973 126,37 \$

ATTENDU que le directeur du Service du génie dans un rapport en date du 19 mars 2010, recommande l'octroi de la soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à la firme Construction Bricon Itée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger le contrat à la firme Construction Bricon Itée au montant de 1 198 729,51 \$.
2. D'autoriser l'ingénieur municipal à approuver les décomptes progressifs jusqu'à concurrence du montant indiqué au point coûts des travaux de l'annexe du règlement applicable, et ce, considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit les quantités réellement exécutées y incluant les directives de chantier pour travaux imprévus.
3. D'autoriser la mairesse, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'incapacité d'agir, l'assistante-greffière, à procéder à la signature du contrat.

Cette dépense est prévue au règlement 1616-00-2009.

2010-04-221

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE GILBERT-DÉSAUTELS ET POUR LES RUES RÉGIS-PHANEUF ET PAUL-PERREAUULT SITUÉES DANS LA PHASE 3-C DES BOURGS DE LA CAPITALE – MANDAT AU CONSULTANT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

ATTENDU qu'une demande de soumissions a été faite pour des travaux d'infrastructure pour le prolongement de la rue Gilbert-Désautels et pour les rues Régis-Phaneuf et Paul-Perreault situées dans la phase 3-C des Bourgs de la Capitale;

ATTENDU que dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, quatre consultants ont été invités à soumissionner et que quatre soumissions ont été reçues à savoir :

- ◆ BPR
- ◆ Les Consultants S.M.
- ◆ Le Groupe-Conseil Génipur
- ◆ Aecom Tecslult

ATTENDU que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé;

ATTENDU le rapport du directeur du Service du génie daté du 9 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater la firme le Groupe-Conseil Génipur inc. pour la surveillance des travaux pour le projet ci-haut mentionné, selon l'offre de service de cette firme au montant de 24 268,13 \$ taxes incluses, le tout, conditionnellement à la signature d'une entente pour la réalisation des travaux avec le promoteur, prévoyant que celui-ci assume cette dépense à 100 %.

2010-04-222

TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET TROTTOIRS, RUE RÉMI-DANSEREAU (DOMAINE DU CENTENAIRE) ET RUES ANGE-AIMÉ-LEBRUN, CLAUDE-PERRAUD, LÉA-LAFONTAINE ET AZARIE-LAMER (BOURGS DE LA CAPITALE, PHASE 3-B) ET ALEXIS-GALIPEAU (BOURGS DE LA CAPITALE, PHASE 1-B) – MANDAT AU CONSULTANT

ATTENDU qu'une demande de soumissions a été faite pour la préparation des plans et devis, l'appel d'offres et la surveillance des travaux de pavage, bordures et trottoirs, rue Rémi-Dansereau (Domaine du Centenaire) et rues Ange-Aimé-Lebrun, Claude-Perraud, Léa-Lafontaine et Azarie-Lamer (Bourgs de la Capitale, phase 3-B) et Alexis-Galipeau (Bourgs de la Capitale – phase 1-B);

ATTENDU que dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, cinq consultants ont été invités à soumissionner, à savoir :

- ◆ BPR
- ◆ Le Groupe-Conseil Génipur
- ◆ Les Consultants S.M.
- ◆ Aecom Tecslult
- ◆ Génivar (non-conforme)

ATTENDU que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé;

ATTENDU le rapport du directeur du Service du génie daté du 8 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater la firme Les consultants S.M. inc. pour la préparation des plans et devis, l'appel d'offres, l'analyse des soumissions et la surveillance des travaux pour le projet ci-haut mentionné, selon l'offre de service de cette firme datée du 6 avril 2010, au montant de 44 247,01 \$ taxes incluses, le tout, conditionnellement à l'approbation des règlements d'emprunt pour les rues Alexis-Galipeau et Rémi-Dansereau.

2010-04-223

TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUT (PARTIELLEMENT), DE PAVAGE, DE BORDURES ET TROTTOIRS ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE À MÊME LA CHAUSSÉE, RUE CHAMPLAIN, ENTRE LES RUES VERCHÈRES ET LIMOGES – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT – MANDAT AU CONSULTANT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été faite pour des travaux de réfection d'aqueduc, d'égout (partiellement), de pavage, de bordures et trottoirs et l'aménagement d'une piste cyclable à même la chaussée rue Champlain, entre les rues Verchères et Limoges;

ATTENDU que 10 soumissions ont été reçues, à savoir :

1.	A. & J.L. Bourgeois ltée	1 140 000,00 \$
2.	Infrastructure Rive-Sud inc.	1 191 192,45 \$
3.	Entreprises Michaudville	1 206 000,00 \$
4.	B. Frégeau et fils inc.	1 216 304,32 \$
5.	Bricon	1 325 258,55 \$
6.	Construction Benvas inc.	1 328 337,58 \$
7.	Entreprises Claude Chagnon inc.	1 356 136,86 \$
8.	Excavation M. Toulouse	1 407 551,25 \$
9.	Nouveau Tek	1 413 000,00 \$
10.	Constructions M. Morin	non conforme

ATTENDU que le directeur du Service du génie dans un rapport en date du 13 avril 2010, recommande l'octroi de la soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à la firme A. et J.L. Bourgeois ltée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adjuger le contrat à la firme A. et J.L. Bourgeois ltée au montant de 1 138 194,01 \$, le tout basé sur des quantités estimatives.
2. D'autoriser l'ingénieur municipal à approuver les décomptes progressifs jusqu'à concurrence du montant indiqué au point coûts des travaux de l'annexe du règlement applicable, et ce, considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit les quantités réellement exécutées y incluant les directives de chantier pour travaux imprévus.
3. D'autoriser la mairesse, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'incapacité d'agir, l'assistante-greffière, à procéder à la signature du contrat.
4. De mandater la firme Aecom pour la surveillance des travaux pour le projet ci-haut mentionné, selon la proposition de cette firme au montant de 37 481,24 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est prévue au règlement 1618-00-2009.

2010-04-224

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUE AVEC ALIMENTATION SOUTERRAINE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE ALEXIS-GALIPEAU (BOURGS DE LA CAPITALE, PHASE 1-B) ET POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE RÉMI-DANSEREAU (DOMAINE DU CENTENAIRE) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été faite pour des travaux d'éclairage de rue avec alimentation souterraine pour le prolongement de la rue Alexis-Galipeau (Bourgs de la Capitale, phase 1-B) et pour le prolongement de la rue Rémi-Dansereau (Domaine du Centenaire);

ATTENDU que 11 soumissions ont été reçues, à savoir :

1.	Laurin, Laurin (1991) inc.	96 971,19 \$
2.	Noélect/Le Saux inc.	105 349,62 \$
3.	LML Électrique (1995) ltée	106 779,75 \$
4.	Pierre Brossard (1981) ltée	110 106,07 \$
5.	Le Groupe DR Électrique inc.	111 746,25 \$
6.	Bruneau Électrique inc.	116 853,62 \$
7.	Les Entreprises d'électricité Réal Bessette inc.	119 470,85 \$
8.	Construction Serge Demers	119 866,20 \$
9.	Chagnon (1975) ltée	128 961,61 \$
10.	Construction NRC inc.	133 420,90 \$
11.	Télécon inc.	187 212,22 \$

ATTENDU que le directeur du Service du génie dans un rapport en date du 13 avril 2010, recommande l'octroi de la soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à la firme Laurin, Laurin (1991) inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger le contrat à la firme Laurin, Laurin (1991) inc. au montant de 96 971,19 \$.
2. D'autoriser l'ingénieur municipal à approuver les décomptes progressifs jusqu'à concurrence du montant indiqué au point coûts des travaux de l'annexe des règlements applicables, et ce, considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit les quantités réellement exécutées y incluant les directives de chantier pour travaux imprévus.
3. D'autoriser la mairesse, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'incapacité d'agir, l'assistante-greffière, à procéder à la signature du contrat.

Cette dépense est conditionnelle à l'approbation des règlements 1631-00-2010 et 1633-00-2010 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

2010-04-225

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT POUR SIÉGER AU COMITÉ TECHNIQUE

ATTENDU que la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu souhaite réactiver un comité technique, formé d'une personne technique de chaque municipalité membre, du directeur technique de la régie ainsi que du directeur général de la régie;

ATTENDU que le mandat de ce comité technique est de conseiller le conseil de la régie sur divers sujets et problématiques relatifs au dossier de l'eau potable;

ATTENDU le rapport du directeur du Service du génie daté du 13 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner monsieur Jean-Luc Comeau, directeur du Service du génie, comme représentant de la Ville pour siéger au comité technique de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu et comme substitut, monsieur Roger Allaire, directeur du Service des travaux publics.

2010-04-226

PROJET D'IMPLANTATION D'UN SITE DE NEIGES USÉES À BELOEIL – MANDAT À LA FIRME GÉNIVAR POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

ATTENDU qu'avant de procéder aux plans et devis pour l'aménagement du site de neiges usées, il faut obligatoirement faire certaines études préliminaires pour confirmer l'acceptabilité du site par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU qu'une offre de services professionnels a été reçue de la firme Génivar, au montant de 21 300 \$, comprenant les travaux suivants :

1. Relevé topographique et mise en plan des courbes de niveau
2. Inventaire biologique printanier (poisson, faune), à faire au mois de mai
3. Caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine – réalisation de 4 forages et installation de 4 piézomètres
4. Étude hydrogéologique – essais de perméabilité, vitesse d'écoulement
5. Rapports

ATTENDU le rapport du directeur du Service du génie daté du 14 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'octroyer un mandat à la firme Génivar pour la réalisation des études environnementales préliminaires requises en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet d'implantation d'un site de neiges usées rue Pierre-Louis Le Tourneux, selon la proposition de cette firme datée du 12 avril 2010, au montant de 21 300 \$ plus les taxes applicables, le tout, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt applicable par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
2. De mandater la firme Génivar pour présenter ces études environnementales préliminaires au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

2010-04-227

AECOM-TECSULT – PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVE DE LA RIVIÈRE RICHELIEU – AUTORISATION DE PRÉSENTER LES PLANS ET DEVIS AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

ATTENDU le projet d'aménagement de la rive de la rivière Richelieu;

ATTENDU le rapport du directeur du Service du génie daté du 21 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. De mandater la firme Aecom-Tecsult pour présenter les plans et devis au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs et à tout autre organisme concerné pour le projet ci-haut mentionné;
2. De confirmer l'engagement de la Ville de Beloeil à transmettre par la suite, auxdits ministère et organismes, une attestation signée par un ingénieur relative à la conformité des travaux à toute autorisation accordée par le ministère.

2010-04-228

POLITIQUE FAMILIALE – SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU qu'il y lieu de mettre à jour la politique familiale et le plan d'action découlant de cette politique;

ATTENDU que le ministère de la Famille et des Aînés du Québec offre des subventions par le biais du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et de la démarche municipalité amie des aînés;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service de la bibliothèque daté du 29 mars 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser madame Johanne Guevremont, directrice du Service de la bibliothèque, à préparer et à présenter une demande de subvention auprès du ministère de la Famille et des Aînés afin d'obtenir une subvention maximale de 18 000 \$.
2. D'autoriser madame Martine Vallières, directrice générale, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la municipalité pour le versement de la subvention ainsi que tout autre document relatif au projet.

2010-04-229

POLITIQUE CULTURELLE – ADOPTION

ATTENDU qu'une politique culturelle a été élaborée afin de connaître les besoins relatifs au développement culturel que doit privilégier la Ville de Beloeil;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service de la bibliothèque daté du 13 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la Politique culturelle de la Ville de Beloeil, préparée par la directrice du Service de la bibliothèque, datée du 14 avril 2010.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la loi.

2010-04-230

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 heures 30;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'a séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 26 avril 2010.

DIANE LAVOIE, mairesse.

SYLVIE PIÉRARD, greffière.